



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E88587

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2025

ÉDITÉ LE 21/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2010  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 01/09/2014  
90 000

Raison sociale : ADH DOCHE ALAIN

9 ROUTE DE ROYAN  
24350 TOCANE-SAINT-APRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC perigueux

Téléphone : 06 18 28 40 91  
Portable : 0618284091

Fax :

Siret : 529 467 284 00020

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6109203

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA FRANCE IARD 4957166804

Site Internet :

E-mail : etsdochealain@orange.fr

Responsabilité légale :  
DOCHE DAVID PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / DOCHE HERVÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :  
ALLIANZ IARD 036644604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 13/05/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 02/02/2022         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 02/02/2022         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 02/02/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.